



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°2019-074

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Beauval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la voirie routière

Considérant qu'en raison de travaux de branchement gaz 37 rue de Créqui à Beauval réalisés par l'entreprise MTD de BOHAIN il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

- A R R E T E -

Article 1 – Du 23 mai 2019 au 11 juin 2019, le stationnement des véhicules sauf véhicules de secours sera interdit devant le 37 rue de Créqui à BEAUVAL.

Article 2 – Des panneaux et des barrières seront placés pour délimiter la zone par l'entreprise MTD.

Article 3 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 2019

Le Maire,
B. THUILLIER

